



19ème COURSE DE COTE VHC (PEA)

Règlement particulier sportif

Mémorial Christophe HENRY,

24/25/26 avril 2026



L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 24/25/26 avril 2026, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée :

19ème COURSE DE COTE VHC

Cette compétition compte pour : le Championnat de France de la Montagne 1ère Division, le Championnat de France féminin de la Montagne, le Trophée du jeune espoir de la Montagne, le trophée Lionel Régat, le Championnat de France de la Montagne VHC, le Championnat des courses de côte Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 6 en date du 13/01/2026, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 131 en date du 13/02/2026. Adresse : secrétariat de l'épreuve jusqu'au 23 avril 2026 : M. Bernard VOGEL
Adresse: 21, Domaine de Largentier, 57155 MARLY, mail : bernard.vogel@hotmail.com, tél 06/80/03/28/48

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. VH ORGANISATION

1.1 P. VH OFFICIELS

Idem règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Directeur de course VHC :	M. Jean-Claude HECTOR	Licence n°1805 03/21
Commissaire Technique Responsable :	M. Jean-Claude CARRE	Licence n°13049 05/05
Chargé des Relations avec les Concurrents.	M. Jean-Christophe LEROY	Licence n° 5492 07/01

Un briefing écrit sera remis aux pilotes contre signature lors des vérifications administratives sous le chapiteau au lieu-dit « la scierie », **le vendredi 24 avril 2026 de 14h à 19h45**, un fléchage sera mis en place.

1.2 P. VH HORAIRES

Essais : Deux essais chronométrés

Deux essais chronométrés le samedi 25 avril 2026 à partir de 8h00

Course : 4 montées

- 1ère montée le samedi 25 avril à l'issue de la dernière séance d'essais chronométrés, (VHC+CFM+Trophée des Nations)
- 2ème montée le dimanche 26 avril à partir de 11h00 (VHC+CFM+Trophée des Nations)
- 3ème montée le dimanche 27 avril à partir de 15h00 (VHC+CFM+Trophée des Nations)
- 4ème montée le dimanche 26 avril à l'issue de la 3ème montée (VHC+CFM+Trophée des Nations), si le départ de la première voiture a lieu avant 16h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés via l'application « FFSA Live ».

1.2P. VH VERIFICATIONS

Vérifications administratives et techniques le **vendredi 24 avril 2026 de 14h00 à 19h45**, au lieu-dit « la scierie », un fléchage sera mis en place. Des convocations individuelles seront envoyées aux concurrents.

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi que l'autorisation de leur ASN pour les Concurrents étrangers.

Dans le cas de prêt et/ou location du véhicule, présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le vendredi 24 avril 2026 à 20h00. Rappel : Il n'y aura PAS de vérifications administratives et techniques le samedi matin.

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le vendredi 24 avril 2026 à **20h30**.

ARTICLE 3P VH CONCURRENTS ET PILOTES

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
Mme Patricia BILLAT, 8bis, rue principale, EIGENTHAL, 57870 WALSCHEID, adresse mail:

ecuriedudonon@gmail.com.

Tél 06 81 93 38 51.

Le nombre total maximum de voitures admises est fixé à 190 toutes catégories confondues.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **220€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à **180€** pour les pilotes engagés à la saison à CFM CHALLENGE VHC.

Tarif préférentiel à **150€** pour les concurrents licenciés à l'**ASAC Moselle**.

Engagements reçus jusqu'au : Jeudi 16 avril 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 17 avril 2026.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE :

IBAN: FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

BIC : CMCIFR2A

Code banque : 10278

Numéro de compte 00020091545 66

Code guichet : 05432

Tous les pilotes engagés dans une course de côte du Championnat de France de la Montagne VHC avec une voiture éligible, pourront prétendre marquer des points au dit Championnat.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points aux classements du CFM VHC.

3.3P LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", bracelet "mécanicien" 1 bracelet "accompagnateur"+ 1 laissez-passer voiture par concurrent.

4.P VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 au total, modernes, VHC et Trophée des Nations.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé ; les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

• **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Production"** (*Voitures fermées - Série B*)
GROUPES : 1-2-3-4-5-A-N-B atmosphérique (périodes J1 de 1982 à 1987, J2 de 1988 à 1992 et K de **1993 à 2000**, ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

• **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Sport"** (*Voitures ouvertes-Série A*)
GROUPES: 6/7,8/9, C, D, E

• **Hors Championnat de France de la Montagne VHC** Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation

4.2P CARBURANTS-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture. Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DU PARC ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA

4.5P EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P. VH PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, Ville d'Abreschviller, Ville de Saint Quirin, MOTUL**

Publicité optionnelle :

ARTICLE 6P. VH SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P PARCOURS

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : Départ à Lettenbach, sur la D96, en direction de Saint Quirin, arrivée au lieu-dit « les Deux Croix ».

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course support.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les Deux croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ: 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course, puis en convoi pour le retour vers le parc «de la scierie » sous escorte et à faible allure.

Il y aura un seul parc pour l'ensemble des concurrents : Le parc dit « de la Scierie », ouvert à partir du mercredi 22 avril. **Une personne de l'organisation accompagnera chaque concurrent et lui désignera sa place.**

Les concurrents pourront être alimentés en électricité sur le parc en se branchant aux prises de 230V et 16 ampères installées au bas des pylônes des panneaux photo voltaïques.

Les remorques devront être garées dans le parc concurrents, à un endroit réservé. Un fléchage sera mis en place.

Modalités d'accès au départ :

Les concurrents seront placés en« pré grille » au parc dit« de la Scierie ». Ils traverseront ensuite **dans cet ordre** le village d'Abreschviller en convoi, sous escorte motorisée à l'avant et à l'arrière et à **vitesse modérée**.

Les conducteurs seront appelés par les commissaires des parcs et devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet.

Dans le parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 € voire 400 € en leur absence**.

6.4 P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final se fera dans la structure de chaque concurrent, pendant 30 minutes après l'affichage des classements provisoires. Les voitures devront être sur les bâches, et non chargées dans les remorques ou camions.

6.5 P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Il y aura un tableau d'affichage installé sous le chapiteau dans le parc des concurrents. Les concurrents sont cependant priés de télécharger l'application « FFSA live » et d'activer ensuite l'onglet « tableau d'affichage ». Tous les documents produits par le Collège des commissaires sportifs y figureront.

Des OR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents figurant en ligne.

Les documents portés à la connaissance des concurrents sur l'onglet « tableau d'affichage » leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.6 P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au rez-de-chaussée de l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 25 avril à partir de 14h00 au dimanche 26 avril jusqu'à 19 h00.

N° de tél : 06/80/03/28/48

Centre de secours le plus proche : Sapeurs-pompiers Abreschviller

Hôpital : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : +33 3 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 P. ESSAIS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Deux essais chronométrés : le samedi 25 avril de 8h00 à 16h00 (2 montées chronométrées).

Une montée d'essai chronométré de bout en bout, est obligatoire pour être autorisé à participer à la course.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs

7.2 P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3 P. COURSE

Procédure de départ : feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et il est recommandé aux pilotes **de voitures fermées**. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour. Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

1ère montée : samedi 25 avril vers 16h00, dès la fin des essais chronométrés

2ème montée : dimanche 26 avril à partir de 8h30

3ème montée : dimanche 26 avril à l'issue de la 2ème montée

4ème montée: dimanche 26 avril, à l'issue de la 3ème montée, si le départ de la 1ère voiture est donné

Avant 16h15.

7.4 P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DU PARC ET LA LIGNE DE DEPART.**

l'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

7.5 P ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. VH CLASSEMENT

A l'issue des essais :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps réalisé aux essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

A l'issue de la course :

La course se déroulera en 4 montées OBLIGATOIRES, classement sera établi à l'addition des deux meilleurs temps.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une montée de course devra être constatée par un commissaire technique. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront effectuer au moins 2 montées de course.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes après l'affichage du classement provisoire dans le parc des concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou les camions.

Les voitures Classic de Compétition ne figureront dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

Le classement final s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général des voitures de production (Gat. 1)
- 1 Classement voitures de compétition (Gat. 2)
- 1 Classement par classe
 - 1 classement féminin
- 1 classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,
- 1 classement série A et série B séparées,
- 1 classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2PPRIX

Conforme à la réglementation standard

10. Sp REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 26 avril vers 16h00, à l'issue de la dernière montée de course sous le chapiteau installé au parc des concurrents dit « de la Scierie ».



25 et 26 avril 2026



- ASAC MOSELLE-2026 / page 07